ST-JACUT DE LA MER



Bulletin Municipal

n° 1

29 - St-JACUT-de-la-MER (C.-du-N.). - Vue générale

LE MOT DU MAIRE

Ce bulletin est le premier d'une nouvelle série. Le premier numéro vous avait été adressé à l'automne 1977, pour vous informer des réalisations du Conseil Municipal élu en Mars 1977. Cinq numéros ont été publiés, le dernier en 1980.

Le Conseil Municipal a été considérablement modifié cette année, par vos votes des 6 et 13 mars, et le nouveau Conseil désire vous tenir au courant régulièrement de ses travaux, et mieux vous informer.

Le Bulletin Municipal prend donc un nouveau départ, comme un bateau reprend la mer, remis en état après un long hivernage.

Souhaitons lui bon vent et bonne route !

*

* *

Le Bulletin vous donnera des informations sur les travaux du Conseil et des informations générales qui vous seront utiles. Mais il voudrait aussi être un moyen de vous associer à la gestion de la Commune, en vous exposant nos préoccupations et nos projets.

Pour vivre, Saint Jacut dispose d'une ressource illimitée : la mer, et d'une position géographique particulière : la presqu'île.

Si Saint Jacut est surtout une presqu'île, elle n'est pas isolée du "continent". Et dans ce monde qui change vite, il faut s'adapter et se développer, pour ne pas végéter et disparaître un jour.

Pour vivre mieux, nous devons savoir mettre nos ressources à la disposition des touristes et des visiteurs.

Cela ne se fait pas tout seul : il faut l'effort concerté de tous, avec des projets d'intérêts communs, réalisés selon un programme de priorités.

Car il y a deux contraintes à notre action, et la mise en valeur de nos ressources "mer et site" doit en tenir compte :

- la première est d'ordre administratif, la Commune n'est pas seule intéressée par les ports et les plages, puisqu'ils font partie du domaine maritime,

- la deuxième est d'ordre financier : Saint Jacut ne dispose que de ressources limitées, par rapport à l'étendue de ses rivages.

Chacun voit, par exemple, l'état de quasi abandon où sont tombées les jetées et les cales du Chatelet, et surtout celles de la Houle Causseul.

Pensons à ce qu'il faut dépenser chaque année pour un minimum d'aménagement à nos plages, pour leur nettoyage et leur surveillance, pour l'amélioration et l'entretien des accès et des chemins.

Mais n'oublions pas ceux qui vivent plutôt "à terre", et qui ne vont pas souvent au Chef de l'Isle. Pour eux, l'entretien du Bourg et des hameaux, l'aménagement des espaces verts de Saint Jacut ne seront pas négligés.

Oui, il faut un effort concerté de tous, car votre Conseil Municipal ne peut tout faire seul.

Cet effort serait plus facile, et plus efficace, si les artisans, les commerçants, les patrons pêcheurs, les membres des professions libérales, si tous ceux qui veulent agir, se groupaient au sein d'une Association qui ferait entendre sa voix, et qui travaillerait, avec la Municipalité et le Syndicat d'Initiative, pour le développement de Saint Jacut.

Se grouper, c'est déjà travailler ensemble et mieux assurer collectivement la défense des intérêts particuliers légitimes, dans le cadre de l'intérêt général.

Votre Conseil Municipal est prêt à vous écouter, à vous aider : signalez-nous tout ce qui pourrait être amélioré, tout ce qui devrait être entrepris.

Mais soyez assurés que nous nous efforcerons de servir au mieux les intérêts de la Commune.

Le Maire,

Henri LAMAISON.

ELECTIONS MUNICIPALES

- 1er tour de scrutin - 6 mars 1983 : nombre de conseillers à élire : 15.

Inscrits : 768
Votants : 683
Exprimés : 677
Majorité absolue : 339.

- Candidats élus : COLIN Jean Claude 407
  CALMAY Jean Claude 351.

- En ballottage :

ROUAULT Raymond	331
MAHE André	319
JAN Joseph	318
LAMAISON Henri	314
BACHELOT Paul	309
BOYET Charles	309
LE DAMANY Henri	308
GUYOT Marie Claire	299
HESRY Henri	296
NOUAZE Lucienne	294
EMON Gérard	290
LEMOINE Chantal	289
DOINET Jacqueline	284
DUFOUIL Jean	284
RAMBERT François	280
CHAUVEAU Roland	278
COHUET Serge	278
BACHELOT Armand	277
CARFANTAN Joseph	273
CLEMENT Léon	264
CABO Ange	251
CASAS Marie Therèse	243
BECHET André	241
GARNIER Jean Pierre	240
AUBLET Robert	233
MOISAN Jacques	231
DESNOS Claude	221
AUBIN Maurice	202
LECLERC Martine	193.

- Autres résultats (4 voix et plus-non candidats) :

LORAINE Albert	54
DELAHAYE Xavier	12
GUILLARD Charles	7
LAINE André	7
MORALI Jacques	6
PILARD Joseph	6
GUERIN Robert	6
MOUTON Jean	5
CALONNE Lucien	4
JAN Daniel	4
PINGIER Germaine	4.

- 2ème tour de scrutin - 13 mars 1983 : nombre de conseillers à élire : 13.

Inscrits : 768
Votants : 678
Exprimés : 671.

CANDIDATS ELUS		CANDIDATS NON ELUS	
LAMAISON Henri	378	GARNIER Jean Pierre	318
JAN Joseph	372	BOCHELOT Armand	317
LORAINE Albert	347	DOINET Jacqueline	315
GUYOT Marie Claire	347	BOCHELOT Paul	315
CHAUVEAU Roland	345	LEMOINE Chantal	315
ROUAULT Raymond	338	COHUET Serge	314
BOYET Charles	338	CLEMENT Léon	312
EMON Gérard	333	COILLET Alexandre	303
HESRY Henri	328	RAMBERT François	303
MAHE André	325	CARFANTAN Joseph	297
DUFOUIL Jean	324	AUBLET Robert	286
LE DAMANY Henri	319	CASAS Marie Thérèse	268
NOUAZE Lucienne	318	DESNOS Claude	257

SEANCE DU 19 MARS - ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT JACUT DE LA MER proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 6 mars et 13 mars 1983 se sont réunis le 19 mars 1983 à 15 heures pour procéder à l'élection du Maire et des Adjoints.

Présents : COLIN Jean Claude - CALMAY Jean Claude - LAMAISON Henri - JAN Joseph - LORAINE Albert - GUYOT Marie Claire - CHAUVEAU Roland - ROUAULT Raymond - BOYET Charles - EMON Gérard - MAHE André - DUFOUIL Jean - NOUAZE Lucienne.

Absents : LE DAMANY Henri - HESRY Henri.
M. LE DAMANY Henri est représenté par M. COLIN Jean Claude.
M. HESRY Henri est représenté par M. MAHE André.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean DUFOUIL le plus agé des Conseillers, qui après lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections a déclaré installer MM. COLIN Jean Claude - CALMAY Jean Claude - LAMAISON Henri - JAN Joseph - LORAINE Albert - Mlle GUYOT Marie Claire - MM. CHAUVEAU Roland - ROUAULT Raymond - BOYET Charles - EMON Gérard - HESRY Henri - MAHE André - DUFOUIL Jean - LE DAMANY Henri - Mme NOUAZE Lucienne dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire M. CALMAY Jean Claude.

- ELECTION DU MAIRE :

. Premier tour de scrutin :

Le Président a invité le Conseil a procéder à l'élection du Maire par bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

. Nombre de votants 15
. A déduire nombre de bulletins trouvés blancs ou litigieux 0
. Reste pour le nombre des suffrages exprimés 15
. Majorité absolue 8.

Ont obtenu : LAMAISON Henri 9 voix
ROUAULT Raymond 6 voix.

Monsieur LAMAISON Henri ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Le Maire élu indique son intention de ne présider en fait que le minimum de Commissions. Il désire confier le plus possible de responsabilité du fonctionnement des commissions à des Conseillers Municipaux, pour les associer plus étroitement à la gestion de la Commune.

Pour exercer ses responsabilités personnelles, il sera assisté par un Conseiller Administratif, un Conseiller Financier et un Conseiller des Travaux.

Il propose au Conseil de procèder à l'élection de deux Adjoints.

- ELECTION DU 1er ADJOINT :

Il est procédé ens uite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur LAMAISON, élu Maire, à l'élection du premier Adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les resultats suivants :
. Votants 15
. Suffrages exprimés 15
. Majorité absolue 8.

Résultats : BOYET Charles 9 voix
MAHE André 6 voix.

Monsieur BOYET Charles ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1er Adjoint.

- ELECTION DU 2ème ADJOINT :

Suivant même modalité il est procédé à l'élection du 2ème Adjoint.

Résultats du scrutin :
. Votants 15
. Suffrages exprimés 15
. Majorité absolue 8.

Ont obtenu : JAN Joseph 9 voix
COLIN Jean Claude 6 voix.

Monsieur JAN Joseph ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2ème Adjoint.

LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 1983

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 28 mars à 17 heures sous la présidence de Monsieur Henri LAMAISON, Maire.

Présents : MM. CALMAY Jean Claude - JAN Joseph - LORAINE Albert - Mlle GUYOT Marie Claire - MM. CHAUVEAU Roland - ROUAULT Raymond - BOYET Charles - EMON Gérard - MAHE André - DUFOUIL Jean - LE DAMANY Henri - Mme NOUAZE Lucienne.

Absents : MM. COLIN Jean Claude - HESRY Henri.
M. COLIN est représenté par M. LE DAMANY Henri.
M. HESRY est représenté par M. ROUAULT.

Secrétaire : M. CALMAY Jean Claude.

COMMISSIONS COMMUNALES

Après avoir distribué la liste des Commissions Communales qu'il a prévues Monsieur le Maire demande à M. LE DAMANY s'il désire que les membres élus de sa liste président quelques commissions.

Monsieur LE DAMANY,au nom des conseillers de sa liste,répond qu'il ne désire pas proposer de candidat pour la présidence des commissions car il ignore quels sont les projets du Maire.

Ce dernier s'étonne de cette réponse car ses projets sont publiquement connus puisque ce sont ceux présentés aux électeurs par la Liste d'Union pour l'Avenir Jaguen.

Monsieur le Maire précise qu'il veut faire participer le plus possible tous les conseillers municipaux à la gestion de la Commune et qu'il s'agit plutôt de nommer un responsable pour chaque commission, le rôle de celui-ci sera de présenter les travaux de sa commission au Conseil Municipal lors de ses réunions.

- Finances Budget :
  Responsable M. DUFOUIL Jean et MM. LE DAMANY Henri - EMON Gérard - BOYET Charles - LORAINE Albert - ROUAULT Raymond.
- Travaux :
  Responsable M. JAN Joseph et MM. ROUAULT Raymond - CALMAY Jean Claude - MAHE André - CHAUVEAU Roland - DUFOUIL Jean.
- Projets :
  Responsable M. BOYET Charles et MM. LE DAMANY Henri - CALMAY Jean Claude - HESRY Henri - JAN Joseph - EMON Gérard - Mlle GUYOT Marie Claire.
- Environnement Cadre de Vie Voies et Chemins :
  Responsable : M. CALMAY Jean Claude et Mme NOUAZE Lucienne - MM. EMON Gérard - ROUAULT Raymond - LORAINE Albert - MAHE André - Mlle GUYOT Marie Claire.
- Plan d'Occupation des Sols :
  Tout le Conseil.
- Sécurité Protection (Stationnement Circulation) :
  Responsable M. CHAUVEAU Roland et MM. COLIN Jean Claude - CALMAY Jean Claude - LORAINE Albert - ROUAULT Raymond - Mlle GUYOT Marie Claire.

- Sports et animation :
  Responsable M. COLIN Jean Claude et MM. BOYET Charles - DUFOUIL Jean.

- Camping :
  Responsable M. EMON Gérard et MM. CHAUVEAU Roland - COLIN Jean Claude.

- Ports et Plages :
  Responsable M. CHAUVEAU Roland et MM. COLIN Jean Claude - LAMAISON Henri - LORAINE Albert - ROUAULT Raymond.

- Economie et Tourisme :
  Responsable M. LAMAISON Henri et MM. DUFOUIL Jean - MAHE André - JAN Joseph - EMON Gérard - LORAINE Albert.

- Information et Bulletin Municipal :
  Responsable Mlle GUYOT Marie Claire et Mme MOUAZE Lucienne - MM. BOYET Charles - LORAINE Albert - MAHE André - CALMAY Jean Claude.

- Syndicats Intercommunaux :
  - C. E. S. Chateaubriant de PLANCOET :
    M. LAMAISON Henri - Mlle GUYOT Marie Claire.
  - Ramassage scolaire :
    M. LAMAISON Henri - Mlle GUYOT Marie Claire.
  - Syndicat de Gendarmerie :
    MM. EMON Gérard - MAHE André.
  - Syndicat d'adduction d'eau du Frémur :
    MM. CALMAY Jean Claude - EMON Gérard.
  - Syndicat d'Electrification :
    MM. CALMAY Jean Claude - EMON Gérard.
  - Syndicat des Communes des Côtes du Nord :
    MM. LAMAISON Henri - LORAINE Albert.

- Commission Administrative du Bureau d'Aide Sociale :
  M. LAMAISON Henri - Mme NOUAZE Lucienne - DOINET Jacqueline - Mme LECLERC Martine - CARFANTAN Annick - M. ROBIN Henri - Mme LEMOINE Chantal - Mlle GUYOT Marie Claire - MM. PERRIER D'ARC Yann - COLIN Jean Claude - DUFOUIL Jean - HESRY Henri - CHAUVEAU Roland - RICHARD Jean.

- Commission Communale des Impots :
  Sont proposés : Président : M. LAMAISON Henri.
  Membres titulaires : MM. LE DAMANY Henri - ROUAULT Raymond - BOYET Charles - JAN Joseph - DUFOUIL Jean - HAMON Charles.
  Membres suppléants : MM. MAHE André - GUILLARD Joseph - RAMBERT François - CALMAY Jean Claude - LORAINE Albert - REVEL Claude.

CONSTITUTION D'UNE REGIE DE RECETTE

Sur proposition du Maire le Conseil donne son accord pour la constitution d'une régie de recette pour l'encaissement des droits de photocopie. Le régisseur nommé par le Maire est dispensé de verser un cautionnement et ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Le coût de la photocopie est fixé à 2,00 F.

SEANCE DU 15 AVRIL 1983

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 15 avril à 17 heures sous la présidence de Monsieur Henri LAMAISON, Maire.

Présents : tous les Conseillers Municipaux.
Secrétaire : M. CALMAY Jean Claude.

- Camping Municipal : Achat d'un coffre fort :
Le Conseil décide l'achat d'un coffre fort pour le Camping Municipal pour y déposer les recettes encaissées par le régisseur et les valeurs des campeurs. Le coffre fort choisi est de type CEP 2315 et coûte 1370,00 F HT.

- Camping Municipal : Achat de bornes :
Suite aux explications données par M. EMON responsable de la Commission du Camping et afin de permettre le classement du camping en catégorie 3 étoiles, le Conseil, à la majorité, décide l'achat de 500 bornes en ciment pour délimiter les emplacements au camping. Le prix unitaire du modèle retenu est de 7,00 F H. T.. Monsieur LORAINE vote contre.

- Camping Municipal : Personnel :
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil décide de modifier la gestion du Camping et de créer à compter du 1er juin 1983 :

. un emploi permanent à temps complet de Receveur Placier faisant également fonction d'Ouvrier d'Entretien de la Voie Publique. Cet employé occupant à titre payant le logement du Camping,

. un emploi permanent à temps incomplet (13 heures par semaine) d'un agent de bureau employé aux écritures faisant également fonction de femme de service 1ère catégorie.

- Construction d'un local à la Plage de Rougeret pour la surveillance des baignades :
Après avoir entendu les explications données par M. BOYET, 1er Adjoint, le Conseil demande une concession de 50 M2 pour l'emprise du local destiné à la sécurité et la surveillance de la Plage de Rougeret.

- Construction des sanitaires des Haas :
Le Conseil donne son accord pour que M. STRAMBA BADIALI, Architecte, fasse démarrer les travaux le 2 mai 1983.

- Salle Polyvalente :
Monsieur le Maire fait un compte rendu de l'entretien qu'il a eu avec Monsieur COUE, Architecte, en présence de M. BOYET Charles, LE DAMANY Henri, ROUAULT Raymond et MAHE André.

Le Conseil décide d'abandonner le projet trop onéreux et mal adapté aux besoins de la Commune établi par M. COUE, et de demander à Monsieur STRAMBA BADIALI, Architecte à SAINT JACUT DE LA MER un nouveau projet de salle polyvalente aménagée dans un batiment à un seul niveau.

- Subventions accordées :

. S. N. S. M. (Section de St Jacut de la Mer)	31 500,00 F
. Mutuelle des Marins de St Jacut de la Mer	1 100,00 F
. Société de Chasse de St Jacut de la Mer	1 250,00 F
. Comité des Fêtes de St Jacut de la Mer	8 000,00 F
. Avenir Jaguin	8 000,00 F
. Syndicat d'Initiative de St Jacut de la Mer	15 000,00 F

. Amicale Laïque de St Jacut de la Mer	9 500,00 F
. Association des Parents d'Elèves de St Jacut de la Mer	500,00 F
. Organisme de Gestion de l'Ecole Ste Anne	5 000,00 F
. Amicale des Pompiers de St Jacut de la Mer	750,00 F
. Union Nationale des Anciens Combattants	350,00 F
. Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie	350,00 F
. Union Fédérale des Anciens Combattants	350,00 F
. Amis du Vieux Saint Jacut	2 000,00 F
. Office Touristique de la Côte d'Emeraude	450,00 F
. U. D. S. I. des Côtes-du Nord	300,00 F
. Maison de la Bretagne à PARIS	300,00 F
. Comice Agricole du Canton	300,00 F
. Chambre des Métiers de DINAN	350,00 F
. Amicale des Cols Bleus	350,00 F
. Ecole Maritime du Trieux	225,00 F
. Mutuelle du Personnel Communal	400,00 F
. A. D. A. P. E. I. "Papillons Blancs"	225,00 F
. A. R. I. C.	690,00 F
. C. O. D. E. P. R. A. N.	250,00 F
. S. P. A. de DINAN	200,00 F
. Association des Maires des Stations Classées et Communes Touristiques	1 100,00 F
. Club de la Presqu'île	2 200,00 F
	90 990,00 F.

Une somme de 80 000,00 F ayant été inscrite au budget primitif à l'article 657, la différence soit 10 990,00 F sera prévue au budget supplémentaire.

- Compte rendu des Commissions Sécurité Protection Ports et Plages :

Monsieur CHAUVEAU responsable donne connaissance du compte rendu de la réunion du 15 avril 1983 de ces deux commissions qui ont étudié différents problèmes et proposé des solutions aux questions de :

. Circulation : Chemin St Christophe à réserver aux riverains.

. Stationnement : Aménagement des parkings de Rougeret et Chef de l'Isle ; descente à la Plage de Rougeret ; accès à la Plage de la Pissotte et à la Plage de la Manchette.

. Sécurité des plages : Balisage et mouillages.

. Nettoyage : des plages, ports et jetées.

. Remise en état : Chemin de ronde Rougeret - Houle Causseul.

Après les explications données par M. LE DAMANY Henri en ce qui concerne la propriété du sol de ce chemin de ronde, Monsieur le Maire déclare qu'il consultera Monsieur le Sous-Préfet de DINAN, à ce sujet.

SEANCE DU 27 MAI 1983

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 27 mai à 17 heures sous la présidence de Monsieur Henri LAMAISON, Maire.

Presents : MM. COLIN Jean Claude - CALMAY Jean Claude - LAMAISON Henri - JAN Joseph - LORAINE Albert - Mlle GUYOT Marie Claire - MM. CHAUVEAU Roland - ROUAULT Raymond - BOYET Charles - EMON Gérard - MAHE André - DUFOUIL Jean - LE DAMANY Henri Mme NOUAZE Lucienne.

Absent : M. HESRY Henri.

Secrétaire : M. CALMAY Jean Claude.

- Vente Photocopieur :

Monsieur le Maire fait savoir que la commune possède 3 photocopieurs, 2 ne sont plus utilisés. Le Conseil donne son accord pour la vente du photocopieur "3 M" pour la somme de 300,00 F au Docteur MORALI.

- Ecoulement des eaux pluviales au bas de la Grande Rue :

Afin d'apporter une solution au problème d'écoulement des eaux pluviales au bas de la Grande Rue, un devis pour le minimum de travaux respectant toutefois le cadre de l'avant projet du Cabinet BOURGOIS a été demandé à plusieurs entreprises.

Le Conseil donne son accord pour l'exécution des travaux et retient le devis de la Société EVEN d'un montant de 35 126,94 F.

- Aménagement des parkings de Rougeret et du Chef de l'Isle :

A la suite des recommandations exposées par les Commissions de sécurité et des plages deux entreprises ont été consultées pour l'aménagement sommaire des parkings de Rougeret et du Chef de l'Isle.

Le Conseil autorise le Maire, à choisir l'entreprise pour la réalisation rapide de ces travaux qui ne devront pas dépasser 30 000,00 F.

- Réseau égout : travaux supplémentaires :

Plusieurs réclamations ont été faites de la part des riverains de la partie nord du Chemin Saint Christophe qui se plaignent d'avoir à attendre la prochaine tranche de travaux alors qu'ils viennent de refaire à leurs frais leur chemin.

Après avoir pris connaissance des économies réalisées par la suppression et réduction de travaux prévus initialement à la tranche additionnelle, le Conseil donne son accord pour la continuation des travaux sur la totalité du Chemin Saint Christophe qui permettront le raccordement de 12 logements supplémentaires.

Ces travaux supplémentaires dont le coût n'a pu être chiffré exactement faute de temps seront compris dans le programme de la 7ème tranche.

Messieurs COLIN Jean Claude et LORAINE Albert s'abstiennent.

- Déplacement de la ligne aérienne au Port de la Houle Causseul :

Le Conseil donne son accord pour le déplacement de la ligne aérienne qui traverse dangereusement en diagonale la partie du port situé au sud ouest de la jetée du Port de la Houle Causseul.

Une subvention sera demandée au Syndicat Départemental d'Electrification pour ces travaux dont le montant a été chiffré à 3 564,34 F.

- Camping Municipal - travaux de voirie :

Le Conseil Municipal autorise le Maire a faire exécuter les travaux d'aménagement de la voirie autour du nouveau bâtiment de camping ainsi que le branchement électrique de ce bâtiment au transformateur.

Le montant de ces travaux soit 115 000,00 F seront prévus au budget supplémentaire de 1983.

- Camping Municipal - Chauffage :

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'alimentation en eau chaude des 36 nouvelles douches, bacs à laver et lavabos installés dans les nouveaux bâtiments, le Maire propose :

. de remplacer un cumulus de 200 litres par un de 450 litres

. d'installer un cumulus supplémentaire de 450 litres soit au total 6 cumulus de 450 litres.

Le montant de ces travaux sera prévu au budget supplémentaire de 1983.

- Camping Municipal - Suppression de la régie de douches : Création d'un droit "eau chaude" :

Les 36 nouvelles douches n'étant pas équipées de minuteurs à jetons rendant difficile la gestion et la surveillance, Monsieur le Maire propose de supprimer la régie de douches et de la remplacer par un droit dit "eau chaude"

Le Conseil Municipal donne son accord pour la suppression de la régie de douches et fixe à 3,00 F par jour et par campeur (enfant de moins de 7 ans exclus) le droit "eau chaude".

- Accès à la plage de Vauvert :

Monsieur le Maire propose de demander un droit de passage aux propriétaires du chemin d'accès à la plage de Vauvert. La Commune, en échange, s'engageant à entretenir sommairement le chemin.

- Occupation de parking :

Afin d'encourager les initiatives des habitants de Saint Jacut de la Mer le Conseil décide que Monsieur le Maire pourra autoriser les commerçants à stationner sur la parcelle AE 41, propriété communale en bordure de la Rue de la Manchette, pour exercer leurs activités.

- Accès aux plages :

Le Conseil autorise Monsieur le Maire pour l'exécution des travaux d'amélioration et de réparation des escaliers d'accès à :

. la pointe du Chef de l'Isle (8 600,00 F TTC)
. la plage de Rougeret, au droit de la propriété de Monsieur DE FERAUDY (7 400,00 F).

Les employés communaux exécuteront les travaux non compris au devis de l'entreprise.

****

LE COMPTE RENDU DES SEANCES
DES 17 JUIN ET 1er JUILLET 1983
SERA INSERE DANS LE PROCHAIN NUMERO

****

DISONS-LE AVEC DES FLEURS

Pour l'Administration il était O. E. V. P. (Ouvrier d'Entretien de la Voie Publique).

Pour nous, Jaguens, il était le spécialiste des parterres de la Commune où il disposait avec art et amour les paquerettes, pétunias et autres oeillets d'Inde.

Pour les sportifs : P. Nalty et pour tous une inépuisable source de bons mots et d'histoires.

Au service de la Commune depuis le 15 mai 1972 Monsieur André DAUCE a cessé son activité le 1er mai de cette année pour profiter d'une retraite bien gagnée.

Lors d'une amicale réunion à la mairie où un vin d'honneur était offert à son intention Monsieur le Maire en présence du Conseil Municipal et du personnel communal lui a remis à titre de remerciements un lancer et son moulinet car André DAUCE est aussi un fin pêcheur.

En regrettant qu'il se soit exilé à PLANCOET nous tenons à lui renouveler tous nos voeux de bonne et longue retraite auxquels nous joignons un bouquet de bonnes ..... pensées.

* *

DECORATIONS

Dans le cadre de la Commémoration de la Fête Nationale du 14 Juillet, la Commune de Saint Jacut de la Mer a organisé une cérémonie exceptionnelle afin d'honorer avec fastes la décoration de deux de ses concitoyens.

Devant la haie d'honneur des titulaires de la Légion d'Honneur et de la Médaille Militaire Monsieur Henri DUTEMPLE a été décoré de la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur par Monsieur Joseph GUILLARD, Chevalier de la Légion d'Honneur, qui, avec émotion, rappela la vie et les mérites du nouveau récipiendaire.

Monsieur LAMAISON, Maire de Saint Jacut de la Mer remit ensuite à Monsieur Jean LEVEQUE la médaille de porte drapeau de la Section Locale de la F. N. A. C. A..

A ces deux nouveaux promus nous tenons à renouveler ici toutes nos sincères et cordiales félicitations.

* *

ETAT - CIVIL

NAISSANCES : BESREST Pierre le 11 février à DINARD
GORIAUD Thibaut le 21 février à DINARD
CHAUVEAU Roland le 10 mai à DINARD
MOULARD Céline le 13 juillet à DINAN

DECES : LEMOINE Auguste le 22 février à SAINT JACUT DE LA MER
BACHELOT Anne Veuve STRAMBA le 2 mai à LEHON
DENIS Jean le 21 juillet à SAINT JACUT DE LA MER
BACHELOT Raphaël le 8 août à LEHON
qui a été Conseiller Municipal de 1959 à 1977
et Président de l'Avenir Jaguen.
DUFOUR André le 14 août à LEHON.

ADIEUX A UN VIEUX SERVITEUR PLUS QUE CENTENAIRE

Les 26 et 27 septembre 1980 un engin moderne attaquait et détruisait un des plus vieux fours à pain encore en service dans la région. A Saint Jacut de tout temps on a dit "Le Four".

Le Four n'est plus, il a fallu quarante-huit heures pour faire disparaître un témoin qui, pendant près d'un siècle ou peut-être davantage, a fourni aux Jaguens la nourriture quotidienne.

Sans lyrisme sénile, il faut constater que ce monument datant des moulins à vent disparait dans l'indifférence. Les plus âgés ne peuvent cependant avoir oublié ce qu'était ce centre indispensable à la vie d'autrefois.

"Combien de tonnes de farine as-tu cuites vieux serviteur ? Quand déjà, autrefois, la pâte que tu avalais avait été battue à bras par Messieurs GUYOT et Jean CANLE ? A l'époque on te chauffait au bois de "faguines" que tu rendais, après usage, en "charbonnette" qui garnissait les "chaufferettes de nos grand'mères".

Le modernisme venant, ce fut d'abord le pétrin mécanique avec son moteur qu'on entendait très tôt dans la nuit l'hiver et toute la journée l'été sans compter le levain du soir. Avant 1939 la fabrication du pain à l'ancienne nécessitait l'été dix fournées... et quelques minutes de sommeil pour le boulanger prises ça et là entre l'enfornement et le défournement. Puis vinrent le moteur électrique plus discret et le chauffage au fuel. Tu acceptas, vieux four, ce nouveau chauffage rapide et brutal ; non sans toutefois montrer ta répugnance en brûlant les deux ou trois premières fournées. Puis tu t'assagis et devins l'excellent serviteur que tu es resté jusqu'au bout.

Mais tous ces changements avient fait disparaître de bien jolies coutûmes. Te souviens-tu du nombre incalculable de rôtis que chaque dimanche les mères de famille t'apportaient en montant à la messe et reprenaient dans leurs torchons noués aux quatres coins en revenant ? Qui n'a pas goûté de ces rôtis là ne sait pas ce qu'est un morceau de viande cuit au four avec des pommes de terre autour.

Aujourd'huit, le pain n'est plus un symbole..... On travaille pour son beefsteak mais non plus "pour gagner son pain". Tu étais construit pour les miches de douze et six livres, avant 39 rappelle-toi le pain de fantaisie était le pain de trois livres long.... aujourd'hui on en est à la demi-baguette....

Tu étais trop vieux, tu n'étais plus adapté, tu es maintenant mort et jeté à la décharge publique, comme le pauvre à la fosse commune. Ton souvenir reste chez ceux qui t'ont connu dans la gloire du service indispensable ; ils te remercient d'avoir, pendant un siècle, assuré notre pain quotidien.

Charles GUILLARD.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Enlèvement des Ordures Ménagères :

. Jusqu'au 15 septembre l'enlèvement des ordures ménagères sera assuré tous les jours, sauf les Dimanches et Jours Fériés.

. A partir du 19 septembre ce service aura lieu le lundi et le jeudi de chaque semaine.

- Ouverture du dépot d'ordures :

Le dépot est ouvert de 8 h 00 à 11 h 45 le lundi et le jeudi pour permettre aux habitants de Saint Jacut de la Mer d'apporter eux mêmes leurs ordures, déchets et autres tailles de haies et pelouses.

Nous remercions ceux qui effectuent leurs dépots dans le fond et non pas à l'entrée aidant ainsi les employés municipaux à tenir propre ce dépot.

- Ramassage de ferraille :

Un ramassage de ferraille est prévu le MARDI 30 AOUT.

- Raccordement au réseau d'assainissement :

Les travaux de la 7ème tranche d'assainissement étant terminés les propriétaires des maisons ainsi desservies peuvent dès à présent faire le nécessaire pour raccorder leurs maisons au réseau.

Il est rappelé qu'un délai maximum de deux ans est autorisé pour effectuer ces travaux.

- Plan d'Occupation des Sols - Enquête Publique :

Le public est prévenu qu'une enquête publique aura lieu du 25 juillet au 9 septembre 1983 inclusivement sur les dispositions du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de SAINT JACUT DE LA MER.

Les intéressés pourront, pendant cette période, prendre connaissance du dossier à la Mairie de SAINT JACUT DE LA MER, tous les jours de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h (samedis, dimanches et jours fériés exceptés).

Ils pourront consigner éventuellement leurs observations sur le registre ouvert à cet effet à la Mairie de SAINT JACUT DE LA MER ou les adresser par écrit au même lieu au Commissaire Enquêteur, M. HAMONIAUX, qui a été désigné pour remplir cette fonction.

Le Commissaire Enquêteur recevra en personne à la Mairie de SAINT JACUT DE LA MER les MERCREDI 7, JEUDI 8 et VENDREDI 9 SEPTEMBRE 1983, les observations qui pourraient être faites sur le projet.

En outre, toute personne physique ou morale concernées pourra demander communication des conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur.

- Permanences de l'Equipement :

La Direction Départementale de l'Equipement (D.D.E.) assure l'instruction des demandes de permis de construire et de certificats d'urbanisme. Pour notre Commune, il faut s'adresser à la Subdivision de PLANCOET - Route de Dinard - (tél. 84 00 38).

Chaque mois, le 1er vendredi de 14 h à 17 h et le 3ème mercredi de 9 h à 12 h est assurée une permanence d'information portant sur l'ensemble des aides financières aux logements neufs ou anciens et sur les conseils d'assistance administrative et juridique aux usagers.

l'Architecte conseil assure une permanence tous les jeudis de 9 h à 18 h.

- ASSEDIC de Bretagne :
  Permanence à DINAN - 1, rue Haute Voie - toute la journée du Mardi.

- S. M. I. C. :
  Salaire horaire à compter du 1er juillet 1983 : 21,89 F.

- Calendrier des Fêtes Organisées par les Associations de Saint Jacut :
  20 août : Buffet Campagnard de l'Ecole Ste Anne
  21 août : Concours de Pétanque par l'Avenir Jaguin
  18 décembre : Arbre de Noël du Comité des Fêtes.

- Envoi du bulletin à domicile :
  Vous qui n'habitez pas en permanence, à SAINT JACUT DE LA MER et si vous désirez recevoir le prochain bulletin, nous vous proposons de vous l'adresser à domicile :

Il vous suffit de retourner à la Mairie l'imprimé ci-après :

. en indiquant : vos nom, prénom et adresse

. en joignant : la somme de 4,90 F (taxe actuelle) en timbres-poste pour les frais d'envoi.

NOM . . . .

PRENOM . . . .

ADRESSE . . . .

. . . .

. . . .

Ci-joint 4,90 F en timbres-poste.